



Législation et huissier sur une saisie de véhicule

Par **cuissardo**, le **24/01/2011** à **21:44**

Bonjour,

j'ai une résidence principale en belgique et une sur la France , je possède une voiture avec plaque immatriculation belge , de faire passer en plaque française , auprès de la préfecture j'ai le droit de le faire .

Ayant des soucis financiers sur la Belgique , un huissier ou organisme financier , a-t-il le droit de saisir mon véhicule avec plaque française ? Merci à ceux qui pourront m'apporter une réponse ou une solution .

Je tiens à la sauver pour me rendre au travail